

ABONNEMENT.

En un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste: En un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Fléclier, 9.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, chez MM. HAVAS-LAFITTE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 Février 1880.

LE BUDGET.

M. le ministre des finances vient de déposer sur le bureau de la Chambre son projet de budget pour 1884. La Patrie a analysé ce travail de MM. Magnin et Wilson.

Nous ne pouvons suivre notre confrère dans tous les détails de son analyse, qui sont longs et ne peuvent trouver place dans notre modeste bulletin. Pourtant, il est utile de mettre en lumière les résultats de l'élaboration commune de M. le ministre et de son sous-secrétaire d'Etat.

Il y a eu cette année une plus-value de recettes de 100 ou 120 millions, qui donnait aux contribuables le droit évident d'une diminution équivalente dans le nouveau budget. Non-seulement on ne nous accorde pas cette diminution, mais encore on augmente nos charges déjà si lourdes de 25 millions.

Et le journal de M. Wilson a l'audace de nous parler de dégrèvements!

Nos 120 millions de plus-value, savez-vous par quoi, par qui ils sont rongés? Par des demandes de crédits supplémentaires, parmi lesquelles sont compris les 73,200 francs que M. Wilson se partage avec ses employés.

Pour 1880, dit la Patrie, les prévisions des recettes s'élèvent à 2,750,516,000 fr.

Pour 1881, elles sont portées à 2 milliards 777,493,000 fr.

Les recettes imposées augmenteront donc de 25,667,000 francs et les dépenses augmenteront de 24,085,518 fr.

Voilà les dégrèvements de M. Wilson.

De quelle patience admirable font preuve les contribuables français! Les trésors de patience et de résignation que nous possédons sont plus riches que les trésors d'or et d'argent qu'on nous enlève.

Voici le calcul des additions au budget dont nous parlons.

Le ministère des finances augmente ses dépenses de 43 millions. M. Wilson vient d'y entrer sans conseil judiciaire!

Le ministère des affaires étrangères augmente ses dépenses de 107,000 fr. Nous payons ici le changement du personnel.

Intérieur: 86,000 fr. de plus.

Algérie (service civil), 3,726,432 fr. de plus. M. Albert Grévy nous coûte presque aussi cher que M. Wilson!

Cultes: 120,000 fr. de plus. Ceci coûte moins cher que M. Albert Grévy.

Justice: 373,000 fr. de plus. Les amis du Conseil d'Etat nous valent ce supplément.

Guerre: 6,489,034 fr. de plus. Il ne faut pas s'en plaindre. Nous aurons probablement bientôt besoin de l'armée. Bismark nous le fait comprendre. Nous aimerions même voir ici les 43 millions demandés pour le ministère des finances. M. Wilson serait peut-être moins à l'aise, mais notre armée serait moins restreinte dans ses dépenses.

Marine: 4,579,782 fr. de plus.

Colonies: 337,970 fr. de plus.

Instruction publique: 5,345,150 fr. de plus. Le génie de M. Ferry nous vaut cela.

Beaux-arts: 408,000 fr. de plus.

L'agriculture et le commerce, eux, sont rognés de 116,928 fr. Il faut bien dégrever quelque part.

Travaux publics: 2,256,692 fr. de plus auxquels il faut ajouter 555,626 fr. en frais de service extraordinaire.

Postes et télégraphes: 6,009,949 fr. de plus.

A cette énumération, la Patrie ajoute les réflexions suivantes:

Nos lecteurs attendent avec impatience que nous leur fassions enfin le tableau des dégrèvements qui vont être opérés. On sait qu'il y a pour cet usage 100 ou 120 millions disponibles, ceux de la plus-value annuelle qu'obtient le Trésor à l'aide du fonctionnement de taxes exagérées... Hélas! ce tableau sera maigre!

On diminuera de 28 millions les impôts sur les boissons — et ce sera tout.

Rien sur les droits énormes d'enregistre-

ment, rien sur le papier, rien sur la poste, rien sur les sucres, rien sur les tabacs, rien sur tout le reste. On encaisse 120 millions de plus-value, et on rend 28 millions. C'est là ce que les républicains appellent dégrever.

Les contribuables s'en souviendront, sans doute, aux prochaines élections. Mais ils auront à se souvenir de bien d'autres choses. (Journal d'Indre-et-Loire.)

SENAT. — M. Broca a été élu hier sénateur inamovible par 140 voix; M. Bétolaud n'a obtenu que 132 suffrages sur 275 votants; il y a eu un bulletin nul et deux bulletins blancs.

LES ARMEMENTS DE L'ALLEMAGNE.

Nous empruntons à une étude faite d'après des documents officiels sur l'armée allemande les intéressants renseignements qui suivent:

« Aujourd'hui, 150,000 hommes sont incorporés chaque année dans l'armée allemande (en 1868: 151,183 hommes). Ces hommes, qui passent 12 ans dans l'armée active, dans la réserve et dans la landwehr, forment un effectif de 1,530,000 hommes, auxquels s'ajoutent environ 70,000 officiers et sous-officiers. Mais l'effectif actuel de l'armée allemande ne se borne pas à ces 1,600,000 hommes.

« On sait que dans la guerre de 1870-71 on a appelé sous les armes des hommes jusqu'à l'âge de quarante ans, et que, d'après la nouvelle loi de 1875 sur le Landsturm, on peut enrôler d'anciens soldats ayant moins de quarante-deux ans, ce qui, en cas de guerre, constitue une armée de 1,000,000 d'hommes. A ces 2,600,000 hommes, qui ont fait le service de trois ans, il y a lieu d'ajouter la réserve de la première classe, c'est-à-dire les jeunes gens de 22 à 27 ans n'ayant pas reçu d'instruction militaire complète, au nombre de 350,000, et, enfin, les

recrues de 19 ans, au nombre de 150,000, qui, lors d'une mobilisation, sont appelés sous les drapeaux. L'Allemagne pourrait donc, même au cas où le nouveau projet de loi militaire ne serait pas accepté, disposer de 3 millions d'hommes en cas de guerre. »

Les mesures militaires que prend l'Allemagne vont bientôt être imitées par d'autres puissances. Déjà, à ce qu'on télégraphie de Vienne au Standard, le bruit court, dans les cercles bien informés, que la Russie aurait résolu, elle aussi, d'augmenter l'effectif de son armée, tant sur le pied de paix que sur le pied de guerre; dans ce dernier cas, l'augmentation serait de 150,000 hommes. Rien que cela!

Nous lisons dans le Spectator, de Londres, à propos des armements de l'Allemagne:

« Où va donc le monde? Nous avouons que la première réponse à cette question qui nous monte aux lèvres est peu parlementaire, lorsque nous lisons que le prince de Bismark a demandé au conseil fédéral de lui accorder un autre corps d'armée en donnant pour motif à cette demande que la France et la Russie augmentaient leurs armements.

« Ainsi, voilà l'empire militaire le plus puissant de l'univers, et cependant son chef, qui dirige toute la politique du gouvernement et qui est le centre de toutes les grandes entreprises politiques en Europe, vient déclarer publiquement qu'il faut lui accorder un plus grand nombre d'hommes et que l'empire n'est pas en sûreté. Il est certain, dans l'état actuel de l'opinion en Allemagne, qu'il obtiendra ce qu'il désire, et il est non moins certain que, lorsqu'il l'aura obtenu, la Russie augmentera son effectif d'artillerie, la France commencera à développer sa cavalerie, l'Autriche appellera de nouveaux régiments slaves, et l'Italie augmentera sa dette en faisant construire de nouveaux cuirassés et fondre d'autres canons. Quelle sera la fin de tout cela? Nous voyons peu de mo-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE BARON DE KOENIG

(Suite.)

Quant à Paul, au contraire, en s'exprimant avec une franchise si naïve, il ne se rendait pas même compte du sentiment qu'il éprouvait vis-à-vis de la compagne de son enfance et de sa jeunesse.

Est-ce qu'il n'aimait pas Alice comme un bon frère doit aimer sa sœur? N'était-ce pas tout naturel? Assurément: mais il n'appartient à personne de mesurer et de compter les degrés de l'affection. La tête lutte bien rarement avec le cœur, et même en ce cas la raison capitule presque toujours devant le sentiment. Plus souvent encore le cœur n'a pas même à compter avec la tête: sans lutte, sans combat, inconsciemment, il suit la pente où la nature l'a poussé, puis, tout surpris de ses inexplicables presentiments, il arrive simplement au but que la Providence lui avait fixé. Entre Alice et Paul, c'était l'amitié pure, irréfléchie, mais poussée jusqu'à ses plus extrêmes limites: qu'on l'appelle affection ou autrement, il n'en est pas moins vrai que les deux jeunes gens ne pouvaient s'aimer davantage.

Amenée sur ce terrain, la conversation de Paul et de Koenig pouvait durer longtemps encore. Si le premier y prenait goût, le second y trouvait intérêt, mais le sifflet de la locomotive annonça l'entrée en gare de Paris.

Bientôt les deux amis se séparèrent.

III

La vie de famille reprit son cours chez les Rochebrune.

Disons tout de suite que, si la comtesse avait entendu les réflexions du baron de Koenig pendant le trajet d'Orléans à Paris, elle n'aurait découvert rien de bien nouveau pour elle.

Avec cette délicatesse de perception qui est le propre de la femme dans toutes les questions où le cœur joue un rôle, M^{me} de Rochebrune avait immédiatement aperçu l'émotion de son hôte en présence d'Alice.

Dans les dispositions où se trouvait la comtesse, M. de Koenig pouvait être le prétendant cherché.

On le disait riche; il avait un beau nom, des manières distinguées, et M^{me} de Rochebrune était si bien préparée en sa faveur, qu'elle ne pouvait supposer en lui un seul défaut.

Le baron était étranger, cela est vrai; mais Paul ne disait-il pas qu'il le croyait plus Parisien que lui-même? Et puis, il avait de l'esprit, du sang-

froid, et l'érudition dont il avait fait preuve, sans être absolument celle du comte, n'en était pas moins sérieuse. D'ailleurs, la comtesse ne doutait pas que ce fût un excellent catholique et le plus rangé des hommes de son temps.

Toutes ces réflexions et bien d'autres encore se pressaient en grossissant dans l'imagination de M^{me} de Rochebrune. La comtesse n'y put tenir davantage, elle voulut interroger Alice.

Il est de mode dans certaines familles de ne consulter jamais la fiancée que la veille du mariage. Au moment de cette « consultation », les parents savent bien qu'il n'est plus possible de reculer.

Que dirait le monde, grand Dieu?

Il s'agit bien de savoir si les futurs époux se plairont ou ne se plairont pas, si la conformité ou la dissemblance de goûts et de caractère feront de leur union un paradis ou un enfer! C'est un marché qu'ils ont conclu, au prix d'un blason, d'un sac d'écus ou de toute autre convenance. Deux mots, deux signatures, c'est fait; demain M^{lle} X... sera la riche M^{me} R... ou la noble marquise ***.

Heureusement les traditions n'étaient point telles chez les Rochebrune.

La comtesse était une femme d'esprit et de cœur, l'excès même de sa tendresse l'aveuglait parfois et l'exposait aux inconvénients qu'occasionne l'excès des meilleurs penchants.

Les dames de Rochebrune travaillaient au salon,

en compagnie de Jacqueline de Saint-Géry, quand la maîtresse de maison rompit la première le silence en émettant cette réflexion, à l'adresse de la jeune fille:

— Il paraît fort bien ce M. de Koenig... J'espère que Paul nous le ramènera à son prochain voyage.

— Très-correct, en effet, répondit Jacqueline.

A ce nom de Koenig, Alice avait légèrement tressailli.

Ce mouvement, imperceptible pour toute autre, fut remarqué de la comtesse et immédiatement interprété dans le sens de ses desirs.

— Et toi, ma fille, tu ne nous donnes pas ton avis?

— Votre appréciation, mère, n'est-elle pas toujours excellente?

— Oh! se dit M^{me} de Rochebrune, l'impression a-t-elle donc été plus vive encore que je ne l'avais soupçonné? J'allais trop vite.

Puis reprenant:

— C'est que vois-tu, mon enfant, rien n'est perspicace comme le cœur d'une mère, et si je l'adresses cette question...

Alice avait laissé tomber sa broderie: elle écoutait avec plus d'étonnement que d'émotion.

— ... C'est que j'avais cru m'apercevoir d'un peu d'émotion, et...

— Ah! ma mère, puisque vous attachez quelque importance à mon opinion sur M. de Koenig, per-

tifs d'espérer même dans le remède désespéré de l'épuisement. »

Ces réflexions sont d'une bonne et saine philosophie; mais elles ne changeront rien à la situation. Nous n'avons pas oui dire que lord Beaconsfield ait fait des représentations à Berlin sur ces armements gigantesques, dont il doit pourtant connaître la raison. Il a même, lui aussi, augmenté les forces de l'armée anglaise. Ce n'est pas au public qu'il faut présenter ces réflexions humanitaires; ce serait au prince de Bismark qu'il serait important de les faire entendre, et surtout écouter. Et jusqu'ici le grand-chancelier reste sourd à toutes les plaintes et poursuit son œuvre, sans se laisser détourner par des considérations qui ne comptent pas à ses yeux en politique.

Etranger.

IRLANDE. — La famine sévit d'une manière intense en Irlande: des villages entiers sont menacés de mourir de faim.

La science moderne nous disait depuis longtemps que le temps des disettes était passé, que les chemins de fer, que le libre-échange, que la prévoyance des gouvernements parerait à toutes les difficultés d'approvisionnement. Les faits donnent un cruel démenti à ces assertions d'utopistes. La vérité, c'est que l'Irlande meurt de faim comme en 1847.

M. Parnell a obtenu 118,000 dollars en Amérique; le cardinal Mac-Closkey a ordonné des quêtes dans les paroisses catholiques des Etats-Unis.

Mais, quelles que soient les sommes recueillies, les secours seront toujours insuffisants à soulager la misère, puisque la duchesse de Marlborough estime qu'il faudrait environ 5,000 livres sterling, soit 125,000 francs, par semaine, pour le seul comté de Connaught.

Ce serait au gouvernement britannique d'intervenir pour donner de l'ouvrage aux malheureux en faisant exécuter de grands travaux publics. Il lui reste encore le moyen de demander aux Chambres une allocation de secours sur le budget, qui serait sans doute votée à l'unanimité.

Il y a urgence, d'après tous les renseignements qui nous arrivent, à secourir promptement ces malheureuses populations, si l'on veut éviter l'affreuse mortalité de 1847.

RUSSIE. — Les journaux anglais publient une dépêche de Berlin qui dit que, suivant les nouvelles reçues de Saint-Petersbourg, malgré la saisie opérée par la police, vendredi dernier, d'un grand nombre d'exemplaires de la feuille révolutionnaire intitulée: *La Volonté du peuple*, qui évidemment venaient d'être tirés, le même numéro de ce journal a été distribué à Saint-Petersbourg, sauf 8 pages sur les 24.

Ce numéro contient les articles suivants: Une note et des commentaires sur les récentes exécutions de condamnés politiques;

des remarques sur le dernier attentat contre la vie de l'empereur; une lettre politique (deuxième) d'un socialiste; une correspondance intitulée: « Chronique de la persécution ». La partie la plus importante de ce numéro est le programme du comité exécutif, lequel, en manière de préface, fait remarquer que les Russes sont opprimés et exploités par le gouvernement actuel et que le seul moyen d'obtenir des réformes est de renverser ce gouvernement par la force, la révolution ou la conspiration.

Après cela, le parti socialiste transmettra immédiatement les rênes du pouvoir à une assemblée d'organisation, élue par tous les Russes, sans distinction de classes ou de fortune. Cette assemblée d'organisation agira suivant les instructions qu'elle aura reçues de ses commettants. Telle est la politique générale des révolutionnaires socialistes, à laquelle ils conviennent tous les Russes opprimés.

Quand l'assemblée d'organisation aura été élue, ce parti lui recommandera le programme suivant comme étant le sien: Une représentation populaire permanente, avec pouvoir absolu sur toutes les questions d'Etat; une large administration locale autonome, avec élection pour toutes les fonctions; l'indépendance de la commune rurale et l'indépendance économique du peuple; l'indépendance de la commune rurale comme un tout administratif économique; le principe établissant que la terre est la propriété du peuple; un ensemble de mesures tendant à transférer aux ouvriers tous les travaux et toutes les usines; la liberté absolue de conscience, de la parole, de la presse, des réunions, des associations et de l'agitation électorale; le suffrage universel sans conditions et sans cens; le remplacement de l'armée active par une armée territoriale.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Le chenal se continue sans interruption. On dégage chaque jour de 6 à 7,000 mètres cubes de glaces.

La Loire est toujours très-basse. Aucune crue n'est prévue.

Cette nuit, pour la première fois depuis 75 jours environ, il n'y a pas eu de gelée.

Le vent est toujours au sud et le thermomètre est à 14 degrés au-dessus de zéro. Le soleil brille; nous avons une véritable température de printemps.

Nous avons signalé hier les récits fantaisistes des journaux de Paris sur le glacier de Saumur. Ce n'est pas fini. Nous lisons hier soir dans le *Petit Journal*:

« Les ingénieurs ont fait miner le pont de Saumur, pour le faire sauter immédiatement si le danger devenait trop grand. »

Fort heureusement, il n'y a là rien de vrai, et aucun ingénieur sérieux n'a songé à

ce projet qui ne changerait rien à la situation.

Si l'on faisait sauter les douze arches, tous les matériaux ne tomberaient-ils pas à côté dans le lit du fleuve, et ne formeraient-ils pas un barrage qui n'offrirait plus le débouché que laisse l'ouverture de chaque arche?

Faire sauter le pont serait donc une faute qui ne préserverait ni la Vallée ni la ville d'une inondation, et si ce monument doit être renversé, il est plus sage de laisser à la débâcle cette œuvre de destruction, que l'on évitera peut-être.

PÊCHES MIRACULEUSES.

A propos du glacier de Saumur, nous devons dire qu'il se produit depuis quelque temps, dans la Loire, un phénomène assez singulier et qui n'avait pas encore été signalé par la presse.

La poudre et la dynamite occasionnent des pêches vraiment miraculeuses. Il n'est pas rare, après l'explosion d'un fourneau, de voir au fond de l'eau, sur le sable, nombre de carpes, brochets ou autres de la même famille, étourdis par la commotion, inanimés, et même la plupart du temps asphyxiés. Aussi bien des pêcheurs se tiennent-ils en aval des chantiers et récoltent quantité de poissons. Les travailleurs militaires sont naturellement les premiers servis: ils n'ont que le choix des morceaux, et qu'à se baisser pour en prendre.

Beaucoup de ces poissons, mis en réserve dans des sentineaux, y reprennent promptement vigueur et peuvent en partie approvisionner le marché.

Les pêcheurs à la ligne craignent que, la Loire ne soit dépeuplée et qu'ils ne trouvent plus d'émotion ni de charme dans leur placide occupation.

THEATRE DE SAUMUR. — Nous ne nous étions point trompé en annonçant que M^{lle} Gally-Larochelle serait parfaite dans *l'Etoile du Nord*. Elle a obtenu, en effet, un réel succès mardi soir sur notre scène et a reçu des applaudissements mérités. Il en avait été de même à Angers, car voici ce que le *Patriote* dit de notre première chanteuse légère:

« M^{lle} Gally se révèle de plus en plus excellente cantatrice. Tous ses rôles semblent écrits pour elle. Sa voix souple et sonore est parfaitement à l'aise dans ce beau rôle de Catherine, rôle cependant rempli d'écueils et de sérieuses difficultés. Elle a été fort applaudie, et, depuis le premier acte jusqu'à la fin du troisième, son succès n'a pas failli un instant. M^{lle} Gally a surtout montré un talent précieux de vocaliste, dans la scène de la folie, lorsqu'en écho fidèle, elle redit les capricieuses arabesques des deux flûtes... »

Est-il besoin d'ajouter que *l'Etoile du Nord* avait également deux interprètes très-remarquables dans M. Sureau, qui remplissait le rôle de Péters, et M. Rougé celui du caporal Gritzenko?

On a écrit les *Quinze joies du mariage*, les joies du bibliophile sont bien autrement nombreuses: d'abord joie de posséder un livre qu'un autre collectionneur spécialiste n'a pas encore; joie de posséder ce livre à un prix infime et de l'avoir trouvé sur les quais. Ensuite, l'exemplaire ayant été admiré superficiellement, le collationner avec soin, mesurer les marges, — des marges superbes; — découvrir successivement un, deux, trois, quatre « témoins » intacts; consulter Brunet, cataloguer le précieux ouvrage, le poser sur un rayon, le mettre à une place meilleure, le retirer, le remettre, le flairer encore... etc., puis se dire tout bas: « Je ne le ferai sortir à aucun prix de chez moi, non, à aucun prix. »

Ravissement égoïste de l'avare qui thésaurise, joie d'un cœur affectueux qui retrouve un ami, plaisir du gourmet qui savoure: il y avait de tout cela dans la satisfaction du bibliomane orléanais en présence de son trésor, c'est-à-dire de son livre.

Encore sous l'empire de ces délicieuses émotions, le comte venait proposer à sa famille, — un peu inopinément, mais c'était son habitude, — de partir pour Coulmiers, où il possédait une maison de campagne dans laquelle les Rochebrune passaient une partie de la belle saison.

A Coulmiers, il retrouverait encore d'agréables occupations; le bibliophile, devenu archéologue, surveillerait les fouilles d'un tumulus récemment

Nouveau meurtre à Tours.

Les Tourangeaux viennent d'être encore émus par un meurtre horrible qu'aurait commis un cordonnier de la ville de Tours. Cet homme aurait frappé un employé de chemins de fer de plusieurs coups de tranchet.

Voici les détails donnés par l'*Indépendant d'Indre-et-Loire*:

« Mercredi soir, un crime a été commis dans notre ville, dans les circonstances suivantes:

» Au n° 17 de la rue Saint-Lazare habite un cordonnier et sa femme, les époux Prudhomme. Cette maison passe pour être assez mal famée; on y recevait des militaires, des jeunes gens, des femmes.

» Mercredi, vers trois heures et demie, un homme sortait précipitamment de cette maison. Il avait la figure tout ensanglantée; ses vêtements portaient de nombreuses taches de sang.

» Sur le seuil de la porte, la femme Prudhomme, brandissant un tranchet, s'écriait en désignant l'homme qui venait de sortir: « Ah! le misérable, il voulait nous assassiner! je lui ai arraché son arme! »

» En réalité, l'homme dont la femme Prudhomme parlait venait d'être frappé de plusieurs coups de tranchet par le mari de cette femme. Cet homme, nommé Baudin, employé aux chemins de fer de l'Etat, et qui était gravement blessé, fut recueilli immédiatement par un voisin, le sieur Seveau, qui, aidé de M^{lle} Barat, lui donna les premiers soins. On fit asseoir Baudin sur une chaise, mais bientôt il s'évanouit, après avoir indiqué en quelques mots qu'on avait voulu l'assassiner. En effet, le malheureux présentait de nombreuses blessures et il perdait du sang en quantité.

» Pendant ce temps-là, la gendarmerie, qui avait été prévenue immédiatement et qui avait pris les ordres du parquet, s'était rendue au domicile des époux Prudhomme et procédait à leur arrestation.

» Quant à la victime, elle fut, sur l'ordre de M. le procureur de la République et d'après l'avis de M. le docteur Schoffs, transportée à l'Hospice général. Là on constata sur le corps de Baudin les traces de quatorze blessures siégeant au visage, à la poitrine et dans le dos.

» Ce malheureux Baudin avait, paraît-il, habité précédemment la maison Prudhomme; il y avait pris pension et il passait pour être l'amant de la femme Prudhomme. Mais, à la suite d'une rupture, Baudin avait quitté le domicile du cordonnier. Cependant il y faisait encore quelques apparitions.

» Mercredi matin, Baudin s'était présenté chez les Prudhomme pour réclamer une paire de chaussures, des chemises et une somme de dix francs qu'il prétendait lui être due. Une altercation avait eu lieu, et à la suite Prudhomme s'était rendu au bureau de M. le commissaire de police de la Cathédrale, où il avait déclaré que Baudin l'avait menacé d'un revolver.

» A trois heures et demie, Baudin se présenta de nouveau chez Prudhomme qui, après quelques paroles, le frappa à coups redoublés avec un tranchet. L'enquête faite

sonné, et chercherait dans les restes de ce monument matière à un mémoire intéressant pour les membres de la Société archéologique.

Le départ fut décidé.

(A suivre.)

JACQUES DE FONTENELLE.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

MARDI 10 février 1880,

A L'OCCASION DU MARDI-GRAS

LUCRÈCE BORGIA

Drame en 5 actes, par Victor Hugo.

Le spectacle sera terminé par:

La Mariée du Mardi-Gras

Folie-vaudeville en 3 actes, par MM. E. Grangé et L. Thiboust.

Au 3^e acte, **GRANDE RONDE DE L'OURS ET LE DÉBARDEUR**, chantée par M^{lle} Duherlin et toute la troupe. — Quadrille carnavalesque.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

PRIX DES PLACES ORDINAIRE.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

mettez-moi de vous répondre franchement que je n'ai pas étudié bien attentivement le caractère de l'ami de mon frère.

C'était maintenant à la comtesse de manifester sa surprise et son désappointement.

— ... Je vous avouerai même que cette étude, si j'avais voulu l'entreprendre, m'aurait été, je crois, fort délicate. M. de Kœnig est sans doute très-poli, très-convenable, ce n'est pas une qualité des plus rares, mais je trouve dans sa physionomie, dans ses allures, dans ses paroles, un je ne sais quoi de froid, d'impenétrable, qui m'étonne et m'inquiète.

— Quelle idée singulière!

— Il se peut; mais en vérité je ne sais pas si Paul est aussi sûr qu'il veut bien le dire de l'amitié de ce jeune homme; pour moi, je vous le répète: sans pouvoir définir le sentiment que j'éprouve à l'égard de cet étranger, je reste convaincue que ce n'est point là le type d'un homme franc et loyal. Et, s'il faut tout dire..., il me fait peur.

— Cher ange! dit à son tour Jacqueline de Saint-Géry, avec cet air moqueur qu'elle savait prendre parfois. C'est souvent ainsi que cela commence. On ressent tout d'abord quelque chose comme de l'effroi, de la répulsion; on est prête à détester, à haïr; bientôt la haine devient moins forte, l'intérêt prend sa place, et puis... et puis l'on finit par aimer.

— Oh! par exemple, interrompit Alice, qui ne goûtait aucunement cette raillerie, quand vous me verrez aimer M. de Kœnig!...

— Mais très-prochainement. Tiens, ma chère, je suis de l'avis de ta mère. M. de Kœnig paraît être un parfait gentilhomme, très-bien élevé, et, ce qui ne gâte rien, un fort brillant cavalier. Je ne vois pas chez lui cet effrayant « je ne sais quoi... »

— Ma bonne cousine, dès lors qu'il s'agit de goût, la discussion est tout à fait inutile. Tout cela ne change rien à mon impression; M. de Kœnig me déplaît souverainement.

— Comme vous le dites, c'est une question de goût. Et je conviens qu'il me plaît beaucoup, à moi...

Le comte venait d'entrer au salon.

Tout entier à ses joies de collectionneur, M. de Rochebrune sortait de sa bibliothèque.

Par une délicate attention, Paul, connaissant les goûts de son vieux père, oubliait bien rarement d'apporter de Paris quelque nouvel objet de curiosité: une gravure ancienne ou un livre rare, un vieux coffret, quelques-uns de ces bibelots qui encombrent les vitrines de la maison. La veille, il avait découvert un elzévir authentique et rarissime, sur le quai des Grands-Augustins.

Il faut avoir senti soi-même la passion des livres pour suivre dans toutes leurs phases les émotions du comte de Rochebrune.

par la justice fera connaître les circonstances exactes dans lesquelles s'est accompli ce meurtre. Pour le moment, les versions qui circulent à ce sujet présentent de nombreuses contradictions.

» Ce qui paraît bien établi, c'est que Baudin était sous l'influence d'une excitation alcoolique lorsqu'il se présenta pour la deuxième fois chez Prudhomme.

» L'état du blessé est très-grave et les médecins ne conservent que peu d'espoir de le sauver.

Le Journal du Loiret a publié une lettre d'un de ses abonnés dans laquelle on lui dit que les sapinières, qui font la principale richesse de la Sologne, sont très-compromises par la gelée. Ce serait une perte de cinquante-six millions de francs.

LAVAL.

On écrit de Laval qu'un nouveau malheur vient de frapper le monde médical. Un externe des hôpitaux de Paris, Fernand Reverdy, vient de succomber à la terrible maladie qui a enlevé, il y a quelques semaines, un interne de l'hôpital Sainte-Eugénie.

Reverdy était attaché, depuis le 1^{er} janvier, en qualité d'interne du docteur Bouchut, à l'hôpital des Enfants-Malades. Se sentant déjà fatigué, il voulut continuer son œuvre de dévouement et d'abnégation. Ce fut sur l'injonction même de son chef de service qu'il se décida à quitter Paris. Il y a huit jours à peine de cela, et déjà le mal a fait son œuvre. Le malheureux jeune homme est mort il y a trois jours à Laval.

Reverdy est le septième étudiant en médecine qui succombe, depuis un an, à la terrible angine couenneuse.

LE MANS.

La ville du Mans organise, pour les mois de mai, juin et juillet prochains, une Exposition générale des Beaux-Arts et de l'Industrie. Un palais ayant une superficie de plus de cinq mille mètres carrés et de nombreuses annexes présentant toutes les garanties de sûreté et de bonne installation seront mis gratuitement à la disposition des exposants.

Les préparatifs de cette Exposition se poursuivent actuellement. La place des Jacobins est transformée en un immense chantier; de colossales constructions s'élèvent rapidement; un nombre considérable d'exposants sont déjà inscrits.

De grandes fêtes seront données pendant la durée de l'Exposition.

Outre les réjouissances ordinaires, cavalcade, carrousel, festival, feux d'artifice, etc., nous signalerons:

Le concours régional et le concours hippique, qui réuniront les spécimens des plus beaux produits de la Normandie, du Maine, du Perche, etc.;

L'exposition horticole, à laquelle doivent prendre part les horticulteurs de l'Anjou et de la Touraine;

Et enfin le grand concours musical international, qui compte déjà parmi ses adhé-

rents les principales sociétés de France et de Belgique.

N. B. — Les médailles qui seront distribuées à cette occasion ne seront pas creuses, ajoute un journal de Poitiers.

CONSEILS ET RECETTES.

AVIS AUX HORTICULTEURS.

M. Lallier, horticulteur à Meltray, arrondissement de Tours, adresse au Journal d'Indre-et-Loire la lettre suivante:

« Le froid rigoureux qui s'est produit cet hiver a détruit bien des arbres et fait de grands vides dans les massifs.

» Toutes les belles plantes à feuilles persistantes, qui faisaient l'ornement de nos jardins, telles que lauriers, troënes, alaternes, fusaias, aucuba, etc., sont gelées.

» Les buis et les mahonias seuls paraissent avoir résisté. Beaucoup de personnes gardent l'espoir que ces plantes pousseront au printemps, et hésitent à les couper. Cependant, il est facile de reconnaître que déjà le liber entre en décomposition et sèche, et qu'on ne peut plus espérer que de nouveaux bourgeons naissent sur la tige.

» Les plantes qui avaient été protégées par la neige jusqu'à 30 ou 40 centimètres de haut, sont aujourd'hui atteintes jusqu'au sol, et la maladie continue à se rapprocher des racines; il est donc à craindre que bientôt il n'y ait plus aucune chance de vie.

» Le remède qui me paraît le plus pratique est de couper au plus tôt les arbustes gelés à environ 40 centimètres du sol, recouvrir le pied avec des feuilles, ou n'importe quelle matière qui puisse le protéger de la gelée et du soleil, et laisser ainsi couvert jusque vers le 15 avril.

» Les plantes qui ne sont pas encore trop malades donneront de nouveaux bourgeons sur le pied, au printemps.

» Tel est l'avis de bon nombre d'horticulteurs. Si vous pensez que ces quelques renseignements peuvent être utiles à vos nombreux lecteurs, vous pouvez leur donner publicité.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 février.

Le 3 0/0 est à 82.40; l'amortissable, aujourd'hui bien classé, cote 83.77; le 5 0/0 fait 116.50. Les achats du comptant sont bons sur nos trois fonds; ils sont à peu près nuls sur les fonds étrangers dont la hausse est l'œuvre exclusive de la spéculation. L'italien cote 82; le Florin est à 72; le Russe 1877 à 397.

Les obligations de la Dette unifiée d'Egypte touchent le cours de 300 fr. Les nouvelles Obligations communales de cette Société, à en juger par l'importance des demandes quotidiennes, seront bien vite placées. Les amateurs de valeurs à lots ne doivent pas attendre l'épuisement du stock disponible pour adresser leurs demandes soit au Crédit foncier, soit aux receveurs généraux. Ces obligations, émises à 485 fr., atteindront rapidement 500 fr.

Le Crédit lyonnais cote 917; Société générale, 565; Banque de Paris, 915.

Le Gaz monte à 1,295; Suez, 720; Omnibus, 1,295; Lombards, 196; Autrichiens, 760.

Les journaux de Rome nous informent que l'église nationale de Saint-Louis-des-Français va être dotée d'un véritable grand orgue muni de tous les perfectionnements de la facture moderne.

L'administration des Œuvres pieuses française, présidée par S. Exc. M. l'Ambassadeur près du Saint-Siège, après un examen sérieux des diverses propositions des facteurs les plus renommés de l'Italie et de la France, a manifesté sa préférence en chargeant de cette importante construction la maison Merklin, si connue par les travaux des célèbres orgues de Saint-Eustache, à Paris, de Fribourg (Suisse) et des cathédrales de Lyon, Strasbourg, Clermont, Autun, Montpellier, etc., etc.

(Extrait du journal le Monde.)

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL

de 500 millions
EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0
Avec Lots

ENTIÈREMENT CONFORMES AU TYPE DES OBLIGATIONS COMMUNALES ÉMISES LE 5 AOUT 1879.

Par arrêté de M. le Ministre des Finances, en date du 27 décembre 1879, le Crédit Foncier a reçu l'autorisation de faire un nouvel Emprunt communal de 500 millions. Cet Emprunt était devenu nécessaire par suite de l'emploi, aujourd'hui complet, des fonds provenant de l'émission des obligations communales du 5 août 1879. Une décision ministérielle du 8 janvier 1880 a autorisé le Crédit Foncier à émettre immédiatement, sur les 1 million d'obligations formant la totalité de l'Emprunt, le nombre de titres nécessaires pour réaliser une somme de 270 millions, correspondant aux nouvelles demandes d'emprunt des communes.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte:

1 obligation remboursée par	100.000 fr.
1	25.000 »
6 obligations remboursées par 5,000 francs, soit.	30.000 »
45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit.	45.000 »

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200.000 fr. et 318 lots par an pour 1.200.000 fr.

Le 1^{er} tirage aura lieu le 5 avril 1880.

Les obligations sont numérotées de 1 à 1,000,000 et forment 100 séries de 10,000 titres. En cas de remboursement par anticipation des prêts communaux pour lesquels l'Emprunt est émis, le Crédit Foncier rachèterait au pair, à la suite d'un tirage spécial, une ou plusieurs séries dudit emprunt, afin de maintenir (art. 76 des statuts) l'équilibre entre les prêts et les titres en circulation. Les obligations ainsi rachetées continueront à concourir aux tirages et pourront être émises de nouveau, après réalisation d'autres prêts communaux.

Les intérêts des obligations sont payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Foncier, et dans les départements, dans toutes les Recettes des finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues:

A PARIS: au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19;

DANS LES DÉPARTEMENTS: chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

BANQUE DE PRÊTS A L'INDUSTRIE

Capital: Six Millions de Francs.

Siège social: 7 et 9, rue Taibout, Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. PALOTTE, ingénieur, sénateur, président;
RIGAL, docteur en droit;
DE BULLEMONT, officier de la Légion d'Honneur;
LALOU, banquier;
VATEL, industriel;
CRETEY, ancien notaire;
ROLLAND D'ESTAPES, chevalier de la Légion d'Honneur, propriétaire;
LÉVY, commandeur de la Légion d'Honneur, ancien maire, président des chambres syndicales de la Seine.

SUCCESSALE DE SAUMUR

29, Rue Saint-Jean.

La succursale de la Banque de Prêts à l'Industrie se charge des opérations suivantes:

Ordres de bourse, achat et vente au comptant des valeurs cotées sans autre courtage que celui de l'agent de change, soit: 1 fr. 25 par mille francs.

Souscription sans frais à toutes les émissions d'actions ou d'obligations.

Régularisations, versements, échange de titres, conversions, etc., etc.

Payements de tous coupons.

LE CONSEILLER

Journal industriel, financier et politique.

Propriété de la Banque de Prêts.

ABONNEMENT: 4 fr. pour un an. Abonnement d'essai: 1 fr. pour trois mois.
7 fr. pour deux ans.
9 fr. pour trois ans.

Les abonnés au journal le Conseiller pourront faire encaisser leurs coupons gratuitement.

18, Rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS BANQUIER

La Maison se charge:

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.

3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.

4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.

5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.

6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

LES RESSOURCES

MA TANTE JEANNE

HISTOIRE CAMPAGNARDE.

(Suite.)

Tante Jeanne paraissait ne plus songer à autre chose depuis que nous nous étions faits paysans; elle était infatigable, elle allait, elle allait toujours, et la voiture qui partait pour le marché, au moins deux fois par semaine, était inévitablement de plus en plus pleine à chaque voyage, tant notre tante la bourrait de choses diverses qui toutes devaient rentrer au logis converties en monnaie.

Tante Jeanne, du soir au matin, était occupée à chercher quelque chose à vendre et à en ramasser le prix, elle semblait être possédée par l'esprit du négoce, et si elle n'avait pas toujours, et en dépit de tout, conservé son adorable sourire, j'aurais fini par ne pas la reconnaître.

Dès les premiers jours de notre entrée dans la ferme, si les travaux avaient été divisés entre nous tous, il en avait été de même pour les charges de la maison.

C'était tante Jeanne qui nous avait donné cette idée, trouvant, et avec raison, que ce partage du travail rendait tout à la fois plus productif et plus facile pour chacun de nous.

A mon frère aîné incombait les soins et la surveillance de la grande culture.

Moi j'avais été nommé jardinier en chef, et, malgré les trois vaillants garçons que l'on m'avait adjoints comme aides, il n'y avait pas de temps à perdre pour que tout fût entretenu en bon état, arrosé à son heure, planté et cueilli à propos; d'autant plus que tante Jeanne avait des procédés à elle, pour me faire des planches nettes aussitôt qu'on pouvait tirer parti de ce que j'y avais planté, qui nous donnaient à tous les quatre un roulement d'ouvrage incessant; c'était quelque chose comme le tonneau des Danaïdes: plus nous plantions, plus elle emportait et plus nous avions à recommencer, sans trêve ni repos.

Tante Jeanne avait la haute main sur le ménage, et la basse-cour était son domaine particulier; domaine bruyant, tapageur, peuplé d'êtres gourmands, mais qui n'était pas celui qui avait le moins d'importance, je vous assure, ni celui dont elle s'occupait le moins.

Le frère aîné s'était réservé de payer le prix de la ferme avec l'argent provenant de la vente des grandes récoltes.

Tante Jeanne et moi nous nous étions engagés de concert à subvenir aux besoins journaliers de la maison, à solder les gages de tous les aides ou domestiques pris en dehors de ceux qui travaillaient aux grands travaux des champs, sous les ordres

d'Aubin, et à entretenir le logis, ainsi que ses maîtres, du linge et des vêtements nécessaires.

Nos vêtements ne coûtaient pas cher, étant de la plus extrême modestie, et ce nous était un grand allègement à tante Jeanne et à moi, car il me semblait que nous étions excessivement pauvres et que nous travaillions beaucoup pour arriver à de très-minces résultats.

Mais comment tante Jeanne ne se plaignait jamais, je me serais bien gardé de parler de mes idées de gêne, de pauvreté et de mes craintes en face des engagements que nous avions pris de subvenir aux menus frais intérieurs de la ferme.

Pendant les soirées de l'hiver, les servantes cousaient et raccommodaient à côté de leur maîtresse qui leur préparait l'ouvrage et abattait aussi grande besogne, de ses doigts si bien faits pour le repos, avec l'habileté et la prestesse qui caractérisaient ses mains de fée.

Tout ce labeur était entrepris et mené à bonne fin, pour soulager notre bourse qui ne devait pas être fort rebondie, me paraissait-il, car il faut mettre tant d'arrosiers d'eau sur un chou, qui se vend deux sous, avant qu'il se soit assez développé pour être porté au marché, que je finissais par être attristé de mes calculs, quand je lançais mon imagination de ce côté peu réjouissant de notre situation.

Deux fois par semaine, quand vint l'automne de

cette année si laborieusement employée, le jardin remplissait à lui seul une voiture de ses produits.

Tante Jeanne en surveillait elle-même l'arrangement; elle y joignait, sur un grand mulet dont Aubin lui avait fait cadeau, pour cet usage, ses produits à elle; — le beurre, le fromage, la crème fraîche, les œufs, la volaille, les lapins, enfin tout ce dont elle voulait se débarrasser, pour faire place à de nouvelles bêtes à engraisser, ou à de nouvelles réparations dans sa laiterie.

En ces jours de grande vente, c'était moi qu'elle chargeait d'aller au marché à sa place; elle me faisait assister de l'une de ses servantes, car tante Jeanne ne pouvait plus quitter, même pour une demi-journée, l'exploitation qu'elle avait établie à la ferme, tant elle y avait d'ouvrage et de surveillance.

Je lui rapportais fidèlement tout l'argent reçu, car j'étais entièrement pénétré du grand besoin que nous en avions.

Et puis, j'avais si peur de le perdre cet argent, qu'elle et moi nous avions gagné avec tant de peine, que j'avais hâte de m'en débarrasser en le remettant en ses mains; aussi ne le gardais-je devers moi que juste le temps nécessaire à faire la route qui de la ville conduisait à la ferme et devait me ramener auprès de tante Jeanne.

(A suivre.)

MIE D'AGHONNE.

7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'étranger.

8. Service de Chèques sur Paris.
Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur.
On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Casteluarte, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épici-er, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —			
1 25 soir.	4 50 soir.	10 h. 54 matin.	
4 55 —			
7 40 —	11 35 —	9 15 soir.	

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.		
10 45 —	3 35 soir.	9 h. 48 matin.	
12 15 soir.	5 14 —	4 15 soir.	
6 45 —	10 22 —	6 35 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 FÉVRIER 1879.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	83 35	10		Crédit Foncier colonial	513 50	2 50		Canal de Suez	767 50		
3 % amortissable	83 70			Crédit Foncier, act. 500 f.	1117 50		3 75	Crédit Mobilier esp.			
4 1/2 %	114 90		10	Obligations foncières 1877 ..	369			Société autrichienne.	600		
5 %	116 30		05	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	718 75			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	511			Crédit Mobilier	660		5	Orléans	384 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857 ..	240		2	Crédit Foncier d'Autriche	767 50		5	Paris-Lyon-Méditerranée ..	382 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 ..	514		3	Est	720		5	Est	382		
— 1865, 4 %	533		2	Paris-Lyon-Méditerranée	1184 50		5	Nord	386		
— 1869, 3 %	408		2	Midi	876 25		1 25	Ouest	385		
— 1871, 3 %	398		2	Nord	1500			Midi	381 75		
— 1873, 4 %	391		3 25	Orléans	1900			Paris (Grande Ceinture)	388		
— 1876, 4 %	323 50		50	Ouest	780		12 50	Paris-Bourbonnais	382		
Banque de France	3225		10	Compagnie parisienne du Gaz ..	1390		1 25	Canal de Suez	575		
Comptoir d'escompte	900		25	C. gén. Transatlantique	640						
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 45 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)	
8 — 56 — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — soir, —	
3 — 32 — — —	
7 — 15 — — —	
10 — 37 — — — (s'arrête à Angers)	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — — omnibus.	
9 — 40 — — — express.	
12 — 40 — — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — — omnibus-mixte.	
10 — 28 — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etudes de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, et de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE
SUR LICITATION,
Aux enchères publiques,
DE DIVERS
IMMEUBLES

Situés commune d'Antoigné et commune de Méron.
EN SEIZE LOTS:
Le tout dépendant des successions de : 1^o M^{me} Justine Milon, décédée épouse du sieur Jean Boussy; 2^o M^{me} Bous-sy, Augustine, veuve en premières noces de M. Louis Brochain, et décédée épouse en secondes noccs du sieur Pierre Clair.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt-neuf février mil huit cent quatre-vingts, à une heure de l'après-midi, par le ministère de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, en la salle de la Mairie de la commune d'Antoigné.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :
Qu'en exécution d'un jugement sur requête, du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-deux janvier mil huit cent quatre-vingts, enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille des mineurs Louis et Etienne Brochain, en date du trente décembre mil huit cent soixante-dix-neuf, prise sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, enregistré;
A la requête de M. Jean Boussy, cultivateur, demeurant à Coulon, commune d'Antoigné, en qualité d'aïeul et de tuteur naturel et légal des enfants mineurs Louis et Etienne Brochain, issus du mariage en premières noccs de sa fille, Augustine Boussy, et du sieur Louis Brochain, tous les deux décédés,
Ayant pour avoué constitué M^e V. Le Ray, avoué à Saumur;
En présence ou en l'absence, après qu'ils auront été dûment appelés, de M. Lambert, René, propriétaire-cultivateur, demeurant commune de Mont-brun, canton de Thouars, en sa qualité de subrogé-tuteur des mineurs sus-nommés, et de M. Antoine Milon fils, propriétaire à Panreux, commune de Méron, tuteur à la substitution faite par M^{me} veuve Boussy, au profit des mineurs Brochain;
Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé, par le ministère de M^e Galbrun, notaire, commis à cet effet par le juge-ment sus-énoncé, à la vente sur licit-

ation des immeubles ci-après dési-gnés.

DÉSIGNATION DES BIENS à vendre.

- Biens situés commune d'Antoigné.
- 1^{er} LOT.**
Une maison, située à Coulon, commune d'Antoigné, comprenant deux chambres basses à cheminée, une écurie à côté, grenier sur le tout, un hangar, un cellier, un grenier au-des-sus, puits, cave, cour et plusieurs petits toits; le tout en un seul tenant, joignant d'un côté la rue, d'autre côté Oudry, Benjamin, d'un bout au couchant la rue, d'autre bout au levant Milon, Antoine.
Sur la mise à prix de trois mille francs, ci..... 3,000 fr.
- 2^e LOT.**
Huit ares trente-un cen-tiares de vigne, situés au clos de Coulon, joignant au levant Bodineau, au midi Oudry, au couchant et au nord la route.
Sur la mise à prix de quatre cents francs, ci... 400 »
- 3^e LOT.**
Dix ares de terre, aux Motelles, joignant au levant Lalande, au midi Chevalier, au couchant Nau, Charles, au nord M. Milon, Antoine.
Sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100 »
- 4^e LOT.**
Trois ares soixante-neuf centiares de terre, situés sous Bazeil, joignant au levant et au midi Ecot, au couchant Gobert; quatre noyers en dépendant.
Sur la mise à prix de deux cents francs, ci..... 200 »
- 5^e LOT.**
Dix ares quarante-un cen-tiares de terre, au même lieu, joignant au levant Georges, au midi la route, au nord Chevalier.
Sur la mise à prix de trois cents francs, ci..... 300 »
- 6^e LOT.**
Quatre ares soixante qua-torze centiares de terre, situés à Mauny, joignant au levant Milon, Pierre, au midi la route, au couchant et au nord Chevalier.
Sur la mise à prix de cent quarante francs, ci..... 140 »
- 7^e LOT.**
Dix-neuf ares soixante-onze centiares de terre, si-tués à Bauchamp, joignant au levant la route, au midi Chevalier, au couchant Ou-

- dry, au nord Nau; deux peupliers y compris.
Sur la mise à prix de quatre cents francs, ci.... 400 »
- 8^e LOT.**
Dix-sept ares cinquante-huit centiares de terre, situés à Lafond, joignant au midi Moneourt, au couchant Oudry, de Passay, au nord Oudry, Jean, au levant Mar-tineau; y compris cinq noyers.
Sur la mise à prix de trois cents francs, ci..... 300 »
- 9^e LOT.**
Six ares cinquante-huit centiares de terre, au même lieu, joignant au midi Chevalier, au nord et au levant Martineau; y compris deux noyers.
Sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100 »
- 10^e LOT.**
Trois ares trente-six cen-tiares de vigne, situés aux Fougères, joignant au nord et au levant Rullier, au cou-chant Oudry, au nord Be-deux.
Sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100 »
- 11^e LOT.**
Quatre ares vingt-cinq centiares de vigne, situés au même lieu, joignant au levant et au midi Clergeau, au couchant Egretleau, au nord l'acquéreur de Delau-nay.
Sur la mise à prix de cent vingt francs, ci..... 120 »
- 12^e LOT.**
Six ares quarante-quatre centiares de vigne, situés au Champ-Guillot, joignant au levant et au midi M. Mi-lon, au couchant Maitreau, au nord un sentier.
Sur la mise à prix de cent quatre-vingts francs, ci... 180 »
- 13^e LOT.**
Sept ares de pré, situés à la Croix-Coulon, joignant au midi Milon, Antoine, au couchant Le Roy, Urbain, au nord, Milon, Pierre.
Sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci..... 150 »
- 14^e LOT.**
Huit ares vingt centiares de terre, situés au Guffier, joignant au levant Bedeux, au midi un chemin, au couchant et au nord Ecot.
Sur la mise à prix de deux cents francs, ci..... 200 »

Report. 4,140 »

- Report. 5,690 »
- 15^e LOT.**
Onze ares quinze centia-res de vigne, sur les Chauff-feaux, joignant au midi Mo-reau, au couchant la veuve Aignard, au nord la veuve Sorin et au levant la veuve Allard.
Sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, ci..... 250 »
- Commune de Méron.
- 16^e LOT.**
Vingt-un ares quatre-vingts centiares de terre, situés en Champagne, com-mune de Méron, joignant au levant Milon, Pierre, au midi la route, au couchant Milon, Antoine.
Sur la mise à prix de trente francs, ci..... 30 »
- Total des mises à prix : cinq mille neuf cent soixan-te-dix francs, ci..... 5,970 »
- S'adresser, pour tous renseigne-ments :
Soit à M^e GALBRUN, notaire à Mon-treuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges;
Soit à M^e V. LE RAY, avoué pour-suivant la vente, rue du Marché-Noir, n° 12.
Pour extrait conforme aux pres-criptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné.
Saumur, le six février mil huit cent quatre-vingts.
Signé : V. LE RAY.
Enregistré à Saumur, le fé-vrier mil huit cent quatre-vingts, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (50)
Signé : L. PALUSTRE.
- A VENDRE**
A près de 50/0.
PETITE MAISON A PARIS
Située au centre de Grenelle.
Elle comprend : deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambres; eau, cave, petite cour.— Produit : 2,532 fr. — Prix : 32,000 fr. — Ecrite franco à M. GAUTHIER, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.
- A LOUER**
Pour la Saint-Jean prochaine,
GRANDE MAISON
Propre au commerce en gros ou pour habitation bourgeoise,
Située quai de Limoges, n° 31.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1880.

UNE MAISON
Comprenant deux corps de bâtiments.
Sur la rue, au rez-de-chaussée, cuisine et salle à manger, au premier, salon, deux chambres, mansardes et greniers;
Sur le jardin, salon, salle à man-ger et vestibule; au premier, quatre chambres à coucher;
Jardin, pompe, lieux d'aisances, deux belles caves;
Un autre bâtiment dans le jardin, pouvant être converti en un vaste appartement.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire, ou à M^{me} FILLOLRAU. (19)

A LOUER
BOUTIQUE DE FORGERON
A Saint-Lambert-des-Levés, canton de l'Oie-Rouge.

S'adresser à M. BLAIN. (659)

A VENDRE
TRES-JOLIE JUMENT DE TARBES
Cinq ans et demi.

Taille : 1 mètre 58 cent. — S'attelle et se monte.
Prix : 1,500 francs.
Prendre l'adresse au bureau du journal. (44)

A VENDRE
UNE JUMENT ALEZANE
Demi-sang.

Taille : 1 mètre 55 centimètres.
Se monte et s'attelle. Peut porter un fort poids.
S'adresser au bureau du journal.

PUITS FORÉS

Ces PUIITS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'al-luvion, sables et quelques tufs.
Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compro-mettre la solidité de la maison.
S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitric (Maine-et-Loire).

INCONTINENCE D'URINE
DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du doc-teur BEAUFUME, de Châteauroux.
Traitement gratuit pour les pauvres.
Saumur, imprimerie P. GODET.